

Catherine Locatelli*

QUELLE POLITIQUE RUSSE POUR LE SECTEUR DES HYDROCARBURES ?

Deuxième producteur mondial de pétrole (Mtep en 2009) et de gaz naturel (664 Gm³ en 2008), la Russie est un acteur incontournable des marchés internationaux d'hydrocarbures et un fournisseur essentiel de l'Union européenne (UE). Depuis le début des années 2000, le modèle d'organisation de ses industries d'hydrocarbures est marqué par de profondes évolutions. Celles-ci portent avant tout sur le secteur pétrolier. L'industrie gazière est elle aussi l'objet de certaines réorganisations mais reste dominée par la compagnie gazière Gazprom. Le « modèle pétrolier libéral » (Aslund 2006), défini dans les années 1990 au travers de processus de restructuration et de privatisation, n'a que peu répondu aux deux objectifs principaux de l'Etat que sont sa rétribution en tant que propriétaire de la ressource en terre et la gestion de long terme de la ressource (non renouvelable) en hydrocarbures.

En conséquence, le cœur du débat et des réformes actuelles porte sur le régime d'exploitation des ressources naturelles qui sera le plus apte à y répondre. Rappelons-le, ces régimes constituent un dispositif, un arrangement institutionnel¹ particulier qui articule modalités d'accès aux ressources (droits de propriété sur les ressources), modèle organisationnel (droits de propriété publique ou droits de propriété privés sur les entreprises productrices) et régime de concurrence (monopole de production versus ouverture à la concurrence). Il s'agit de définir les incitations susceptibles d'orienter les comportements des acteurs vers des stratégies plus en adéquation avec une croissance de long terme de la production (et donc des exportations) de pétrole et de gaz naturel².

Mais il importe aussi de mettre le secteur des hydrocarbures au service des objectifs de restructurations industrielles, de développement et de

* CNRS-Université de Grenoble, LEPII.

reconstruction économiques (Heinrich, 2008). L'enjeu de la réorganisation du secteur des hydrocarbures est ainsi de définir une politique et un modèle de développement des hydrocarbures permettant d'asseoir la croissance économique de la Russie, compte tenu de certaines contraintes au nombre desquelles la dotation institutionnelle particulière de ce pays (faiblesses des institutions de marché) et le contexte énergétique international.

L'objectif de cet article est de tenter de qualifier le nouveau modèle de développement des ressources en hydrocarbures en train d'émerger en Russie. Le nouvel arrangement institutionnel mis en œuvre depuis le début des années 2000 repose sur deux facteurs principaux, la compagnie d'Etat et un contrôle plus étroit de la puissance publique sur l'accès aux ressources en hydrocarbures. Ces deux évolutions permettent de définir un « arrangement institutionnel » - modalité d'accès aux ressources et modèle organisationnel - plus cohérent notamment en termes de droits de propriété sur l'entreprise et sur la ressource, et plus en conformité avec la politique qu'entend mener l'Etat russe dans le domaine des hydrocarbures. Il est ensuite de tirer quelques implications de ce nouvel arrangement institutionnel sur les modalités d'insertion de la Russie sur les marchés internationaux d'hydrocarbures, notamment dans sa relation avec l'UE.

I. Mise en cause du modèle libéral par l'ineffectivité des institutions de marché

Confronté aux intérêts de valorisation immédiate des actifs des compagnies privées, l'Etat s'est trouvé, à la suite des réformes des années 1990, dans l'impossibilité de définir une politique pétrolière cohérente (Boussena, Locatelli, 2005). Le « modèle libéral », dans le contexte institutionnel spécifique de la Russie, a conduit à des comportements de court terme : maximisation de la production et des exportations (comportement de *cash stripping*), faiblesse des investissements dans l'exploration (Dienes, 2004 ; Kryukov, Moe, 2007). Face à l'insécurité des droits de propriété et à la faiblesse de la *Rule of Law*, il s'agissait pour les acteurs privés de valoriser rapidement les actifs pétroliers sur les marchés internationaux d'hydrocarbures. Dès lors l'Etat ne peut faire prendre en considération par les opérateurs privés ses intérêts propres notamment en matière de gestion de long terme de la production. En effet, en l'absence d'investissements massifs dans l'exploration le futur de long terme de la production pétrolière russe apparaît compromis³.

Dans le même temps, l'Etat confronté à l'ineffectivité des institutions de marché (sécurisation des droits de propriété, régime fiscal, politique d'attribution des licences) n'a pu respecter ses droits en tant que propriétaire des ressources en terre⁴. D'une part, une grande partie de la rente pétrolière lui revenant de droit est captée par les compagnies privées

au travers de différents schémas d'évasion fiscale, des prix de cession interne ou de clauses contractuelles extrêmement défavorables pour l'Etat russe notamment dans ses relations avec les investisseurs internationaux (cf. l'accord de partage de production de Sakhaline II⁵). D'autre part, il n'est pas en mesure de réguler la gestion des ressources en terre au travers du système juridique des licences et des contrats de partage de production. Les asymétries d'information sont importantes dans un système où l'attribution des licences est gérée conjointement par l'Etat et les autorités régionales⁶ ; licences qui sont l'objet de négociations, de rapports de marchandage et d'un jeu conflictuel entre l'Etat fédéral, les régions et les entreprises ; relations qui se sont souvent substituées aux procédures d'appels d'offre et d'enchères exigées par la loi. Ces procédures accroissent l'opacité qui entoure les processus d'accès aux ressources en hydrocarbures de la Russie (Locatelli, 2006).

Le secteur gazier semble moins confronté à de telles logiques, concernant les comportements d'investissement et le renouvellement de la ressource gazière russe. Dominé par la société Gazprom, détentrice du monopole de transport et d'exportation, il est moins marqué par les logiques de cash stripping liées à la maximisation des exportations (Black, Kraakman, Tarassova, 2000). Les spécificités d'une industrie de réseau et les caractéristiques des marchés gaziers européens (seule zone d'exportation de la Russie) - organisés par des contrats de long terme (25–30 ans) et un réseau de gazoducs liant étroitement (et durablement) un producteur et un consommateur – en sont une explication.

II. La compagnie d'Etat, acteur-clé du nouvel arrangement institutionnel de l'industrie des hydrocarbures

Au centre du nouvel arrangement organisationnel et institutionnel, en voie d'émergence, se trouvent les compagnies d'Etat. La consolidation du secteur pétrolier est ainsi marquée par la montée en puissance des compagnies d'Etat au sein de la production. Rosneft, GazpromNeft, Tatneft et Slavneft (50 %) représentent en 2008, 39,7 % de la production (cf. tableau 1). Le rôle de Gazprom dans le secteur gazier est quant à lui renforcé. Détenu à 51 % par l'Etat (contre 38 % dans les années 1990), il s'est vu conférer le monopole d'exportation et de transport du gaz naturel sur l'ensemble du territoire russe.

Tableau 1 : Le poids des compagnies pétrolières dans la production de pétrole de la Russie selon leur type de propriété

	2003	2008
Compagnies privées, %	72,6	43,9
Compagnies d'Etat, %	4,8	39,7
Compagnies « régionales » et autres, %	22,6 (1)	17,4 (1)
Total de la production	8,4 Mb/j	9,82 Mb/j

Note : (1) : On pourrait considérer que la production des compagnies régionales c'est-à-dire des compagnies majoritairement détenues par les régions soit à intégrer dans la production des compagnies d'Etat. Le statut de ces compagnies est quelque peu différent. Elles ne peuvent donc être assimilées à des compagnies d'Etat.

Sources : Rossiaud, S., Locatelli, C. (2009). The obstacles in the way of stabilizing the Russian oil model. *Post-Communist Economies*, vol. 21, n° 4, pp. 425-438 ; Hanson (P).- « Russian energy policy and the global crisis ».- *Energy Economist*, n° 336, octobre 2009, p. 5-7.

Les compagnies nationales sont censées constituer une pièce centrale de la stratégie de l'Etat. Elles se justifient par l'ineffectivité des institutions de marché que ce soit en matière de fiscalité, de gestion – déplétion (Stevens, 2008)⁷ des ressources en terre et par les asymétries d'informations⁸. Censées pallier l'ineffectivité des institutions de marché, elles doivent permettre de remédier à l'incomplétude des arrangements institutionnels d'un secteur de rente en lieu et place des contrats traditionnellement utilisés dans une économie de marché mature. A ce titre, elles s'analysent comme des « institutions de la transition ».

- Des compagnies d'Etat mais internationalisées

Les évolutions organisationnelles à l'œuvre depuis le début des années 2000 ne sont pas réductibles à la seule reprise en main du secteur des hydrocarbures par l'Etat. Quelques autres caractéristiques importantes apparaissent même si elles doivent être confirmées. Les compagnies nationales d'hydrocarbures de la Russie présentent plusieurs spécificités en accord avec les nouveaux arrangements institutionnels qui émergent sur les marchés internationaux depuis la fin des années 1990 (Van der Linde, 2008). Elles sont ainsi partie prenante de l'émergence d'un nouveau type d'acteurs au côté des compagnies pétrolières internationales et des compagnies d'Etat.

L'Etat n'étant pas propriétaire à 100 % de ces compagnies, différentes formes de propriété coexistent en leur sein. Leur actionnariat se diversifie vers des investisseurs privés russes ou étrangers, ce qui leur permet d'accroître significativement leur capitalisation⁹. L'augmentation de la part

de l'Etat dans Gazprom (de 38 à 51 %) s'est dans le même temps accompagnée de la libéralisation du marché de ses actions (Locatelli, 2007). Quant à Rosneft, la part de l'Etat étant de 75,16 %, l'ouverture de son capital s'est réalisée au profit de la CPPC chinoise, de Petronas et d'un portefeuille d'investisseurs internationaux.

Ces compagnies mènent une politique d'internationalisation dont l'objectif est de se constituer en grandes compagnies internationalisées capables de rivaliser avec les majors actuelles (Shell, ExxonMobil, BP...) notamment en matière d'accès aux ressources des producteurs. De ce point de vue, deux logiques principales voient le jour. La première est relative à des stratégies d'intégration vers l'aval sur le *downstream* des marchés consommateurs. Gazprom avec sa politique de création de *joint ventures* et de prises de participation directes dans des entreprises occidentales (distribution, compagnies d'électricité...) en est l'exemple le plus achevé (Locatelli, 2008). Si elle est conçue comme une réponse apportée par l'entreprise gazière à la libéralisation des marchés gaziers de l'UE, elle répond aussi aux objectifs d'internationalisation de la société gazière¹⁰. La deuxième logique fait référence à une stratégie de diversification du portefeuille des réserves, notamment au Kazakhstan et au Turkménistan pour l'Asie centrale, en Libye et au Nigeria pour l'Afrique, au Venezuela pour l'Amérique latine¹¹, mais aussi en Iran et en Irak pour le Moyen Orient (avec Lukoil)¹².

Enfin, le secteur des hydrocarbures russe est l'objet d'une gouvernance hybride. Différentes formes de propriété continuent de coexister dans le secteur pétrolier, induisant une certaine forme de concurrence entre les compagnies présentes, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources en hydrocarbures¹³. Les deuxième (Lukoil) et troisième (BP-TNK) plus grandes compagnies pétrolières russes se trouvent être des compagnies privées. A l'image des compagnies où l'Etat est majoritaire, elles tentent de s'internationaliser, diversifiant leur portefeuille de réserves et développant une stratégie vers l'aval (raffinage, distribution)¹⁴. Trait spécifique à la Russie, celle-ci s'est dotée de deux compagnies pétrolières nationales, Rosneft et Gazpromneft, qui se trouvent être souvent en concurrence pour l'exploration et le développement de gisements pétroliers ou gaziers.

La montée des compagnies pétrolières et des indépendants (Novatek, Northgaz...), acteurs majoritairement privés, dans le développement des ressources gazières au côté de Gazprom témoigne d'une évolution en profondeur de ce secteur. Les années 2000 voient l'émergence de différentes formes de marchés caractérisées par des relations économiques particulières. A côté du marché régulé, dominé par la fourniture de Gazprom et des prix administrés, coexistent des marchés dérégulés

approvisionnés pour l'essentiel par les indépendants et les compagnies pétrolières. Ces marchés sont dérégulés au sens où les prix s'établissent librement en fonction de l'offre et de la demande¹⁵. Les nouveaux acteurs que sont les indépendants et les compagnies pétrolières pourraient assurer, compte tenu de leurs réserves, une production non négligeable variant entre 150 et 270 Gm³ de gaz en 2020. Ils sont à ce titre une variable clé de l'équilibre de la balance gazière russe.

III. Réaffirmation du contrôle de l'Etat sur l'accès aux ressources en hydrocarbures

La montée en puissance des compagnies d'Etat dans le secteur des hydrocarbures s'accompagne d'un durcissement des conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures russes ou au moins d'un contrôle étroit et maîtrisé de l'accès aux ressources par la puissance publique. Ce durcissement s'opère d'abord au détriment des régions. Différents amendements relatifs à la loi sur le sous-sol ont mis fin au principe d'attribution conjointe Etats-Régions des licences d'exploration et de production, et consacré la prééminence de l'Etat fédéral dans ce domaine (LeBoeuf, Lamb, Greene, MacRae, 2005)¹⁶. Il concerne ensuite les investisseurs étrangers. D'une part, la définition d'une liste de gisements dits stratégiques pour lesquels les licences d'exploration et de développement sont attribuées directement par l'Etat sans passer par la procédure des appels d'offre comme l'exige la loi est acquise (loi gazière de 2006)¹⁷. D'autre part, la loi sur les investissements étrangers dans les entreprises stratégiques, adoptée en mai 2008, limite à 10 % la part d'un investisseur étranger privé dans une entreprise d'hydrocarbures et à 5 % s'il s'agit d'une compagnie d'Etat étrangère. Au-delà une autorisation spéciale d'une commission présidée par le Premier ministre est requise (BOFIT, Weekly, 2008). Dernier élément de ce dispositif, selon les amendements à la Subsoil Law passés en 2008, les réserves (importantes) des gisements offshore seront attribuées pour leur développement exclusivement aux compagnies d'Etat (pour l'heure Rosneft et Gazprom).

- Un accès difficile mais toujours possible aux ressources en hydrocarbures pour les investisseurs étrangers : la question du nationalisme pétrolier russe

Bien que les conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures s'avèrent de plus en plus restrictives pour les investisseurs internationaux, le territoire de la Russie n'est cependant pas totalement fermé à l'inverse de la situation du Moyen-Orient. De ce point de vue, l'entrée de Gazprom dans Sakhaline II, au détriment de Shell représente plus une mise en conformité des accords de partage de production russes signés dans les années 1990 avec les standards internationaux qu'une fermeture du territoire (Krysiek,

2007)¹⁸.

Le durcissement des conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures, même s'il est partie intégrante du renouveau du nationalisme pétrolier (Stevens, 2008), ne s'applique pas en Russie aux seuls investisseurs étrangers. Il concerne également les acteurs privés russes comme Lukoil, TNK-BP, entre autres. A cet égard, il est une composante de la réponse globale apportée par les autorités fédérales aux problèmes rencontrés par le modèle pétrolier des années 1990 (Locatelli, Rossiaud, 2010). Il vise, à côté d'un certain nombre d'autres variables, à définir les incitations économiques nécessaires au développement d'une nouvelle province pétrolière, celle de Sibérie orientale, indispensable au renouvellement de la réserve russe (Kryukov & Moe, 2007).

L'enjeu des évolutions juridiques actuelles réside dans la constitution d'un cadre juridique et fiscal stabilisé et surtout crédible pour les investisseurs, ce que n'avait pas permis la transposition des normes et des règles issues des économies de marché. A cet égard, la loi sur les secteurs stratégiques de 2008 clarifie et stabilise le cadre légal pour les investisseurs étrangers (OECD, 2008). On peut en outre faire l'hypothèse que la présence de compagnies d'Etat dans les contrats pétroliers sera un facteur de crédibilisation des engagements contractuels signés avec les compagnies pétrolières internationales. Le partenariat avec les grandes compagnies d'Etat russes semble la seule stratégie d'investissements viable pour les compagnies pétrolières internationales dans le secteur des hydrocarbures (OECD, 2008), au moins concernant le développement de gisements importants¹⁹.

La crise économique que connaît la Russie associée à la baisse des prix du pétrole et du gaz ainsi que le coût de développement de la Sibérie orientale et de l'Extrême orient devraient inciter les autorités à composer avec les compagnies pétrolières internationales²⁰. Elle ne devrait cependant pas remettre en cause ce cadre général.

- Echange d'actifs versus Charte de l'Energie : conséquences pour l'UE

De manière plus générale et au-delà de ces cadres juridiques, la Russie tend à développer une politique particulière concernant l'accès à ses ressources en hydrocarbures. Pour les compagnies pétrolières internationales, cet accès est de plus en plus lié à la possibilité pour les compagnies russes d'accéder à l'aval des marchés des pays consommateurs, notamment ceux de l'UE. Il s'agit là d'une logique basée sur les échanges d'actifs²¹, permettant à des compagnies telles Gazprom ou Lukoil de s'intégrer vers le *downstream* des marchés européens.

Cette politique d'échanges d'actifs s'inscrit dans une approche bilatérale

des relations internationales qui s'oppose au multilatéralisme qu'entend promouvoir l'UE dans la gestion de ses relations avec ses principaux fournisseurs. L'ambition de l'Europe est en effet de construire un espace commun de régulation (normes, règles ...) avec ses fournisseurs, notamment gaziers (Belyi, 2009 ; European Council, 2006), en particulier au travers de l'exportation des acquis communautaires. Ainsi, l'extension de la *Rule of Law* portée par la Charte de l'Energie et son traité constitue le mécanisme de régulation de la sécurité énergétique de l'UE dans un contexte de libéralisation des marchés gaziers (Correljé, Van der Linde, 2006). Le traité de la Charte de l'Energie permet de garantir, au travers d'un cadre multilatéral d'investissement, l'accès aux ressources en hydrocarbures des pays producteurs aux compagnies pétrolières internationales. Le principe de souveraineté de l'Etat sur les ressources naturelles en terre n'est pas remis en cause. Mais celui-ci doit être en accord avec les obligations inscrites dans les principaux cadres internationaux d'investissements (Haghighi, 2007). Ainsi, la Charte établit des règles pour sécuriser les investissements internationaux et qui soient non discriminatoires par rapport aux investissements étrangers (reprises de certaines clauses de l'OMC). Cette approche s'avère en contradiction avec les modalités qui se dessinent en Russie, que ce soit la logique d'échanges d'actifs ou celle relative au renforcement du contrôle de l'Etat sur l'accès aux réserves pétrolières et gazières. Deux visions de l'organisation des marchés et des structures énergétiques s'affrontent et semblent difficilement conciliables. Elles sont sans doute l'expression de dotations institutionnelles pour le moins très différentes.

*

La réorganisation du secteur des hydrocarbures russes est aujourd'hui importante. Elle s'inscrit dans une problématique plus générale pour la Russie qui est celle de la gestion de long terme de ses ressources non renouvelables et de sa politique de déplétion, concernant en particulier ses réserves pétrolières. Elle est porteuse d'enjeux internationaux dès lors qu'elle a pour vocation d'induire de nouvelles incitations économiques susceptibles de mieux faire prendre en compte aux compagnies pétrolières et gazières les objectifs de long terme de l'Etat. Dans le contexte actuel de baisse des prix du pétrole et du gaz naturel, les producteurs tels la Russie sont confrontés à l'arbitrage prix-volume. Toute hausse des volumes exportés pour compenser les pertes de revenu liées à la baisse des prix ne peut en retour que contribuer à cette baisse.

Notes :

¹ Au sens de la théorie néo-institutionnaliste. Cf. notamment, Aoki (M.).-*Toward a Comparative Institutional Analysis*.- The MIT Press, Cambridge Massachusetts, Londres, Royaume Uni, 2001, 467 p.

² La plus grande implication de Rosneft et de Gazprom comparée aux acteurs privés dans l'exploration et le développement de la Sibérie orientale, région aux coûts d'exploration et de production élevés, nécessitant des engagements financiers importants, est en accord avec les objectifs de l'Etat qui entend voir se développer une nouvelle zone de production compte tenu de l'épuisement des bassins de Sibérie occidentale.

³ Avec une production de 9,87 Mb/j en 2007, la Russie est devenue le deuxième producteur mondial de pétrole derrière l'Arabie saoudite. Toutefois, depuis 2005, sa croissance s'est nettement ralentie, 2,3 % en 2007, 2,1 % en 2006 et 2,2 % en 2005. Cette évolution semble se confirmer pour 2008.

⁴ Pour une analyse détaillée de l'ineffectivité des institutions de marché dans le secteur pétrolier russe on pourra se reporter à Rossiaud, S., Locatelli, C. (2009). The obstacles in the way of stabilizing the Russian oil model. *Post-Communist Economies*, vol. 21, n° 4, pp. 425-438.

⁵ Comparé aux autres PSA que l'on peut trouver au niveau mondial, le PSA de Sakhaline II s'est trouvé être extrêmement défavorable pour l'Etat russe notamment pour les raisons suivantes : durée non définie, une formule de partage des risques asymétriques (en défaveur de l'Etat), un taux de fiscalité relativement bas.... Krysiak (T.).- *Agreements from Another Era: Production Sharing Agreements in Putin's Russia, 200-2007*.- Working paper, WP34, Oxford Institute for Energy Studies, 28 p. et Rutledge (I.).- *The Sakhalin II PSA – A Production “Non Sharing” Agreement: Analysis of Revenue Distribution*.- SERIS, November 2004, 34 p.

⁶ Le principe d'attribution conjointe (par l'Etat fédéral et les Régions) des licences est inscrit dans la Subsoil law de 1992. De plus, pour certains gisements d'importance locale, les licences peuvent être allouées par les seules autorités régionales. Les amendements du début des années 2000 ont mis fin à cette logique.

⁷ En matière de déplétion et de gestion des ressources, elles ont la possibilité de définir des stratégies de plus long terme à l'inverse des compagnies privées. Soumises aux critères de rentabilité, ces dernières ont des temps de production très courts plus ou moins contraires à une gestion de long terme d'une ressource non renouvelable.

⁸ Elles servent de *benchmarking* pour diminuer les asymétries d'informations et donc contraindre et orienter les comportements des acteurs privés.

⁹ En termes de capitalisation (270 milliards de \$ en 2006), Gazprom s'est hissé parmi les premières sociétés avec mondiales (OECD, 2008).

¹⁰ On retrouve à l'international les mêmes logiques de descente en aval pour la compagnie pétrolière Lukoil. Celle ci a acquis des actifs dans des sociétés de distribution en Turquie, aux Etats-Unis, dans des sociétés de raffinage (Italie, Roumanie, Bulgarie et Ukraine principalement). La même logique prévaut pour Gazpromneft (la compagnie pétrolière de Gazprom) même si les résultats restent à ce jour plus limités (Serbie). En particulier, la compagnie ambitionne d'acquérir un vaste réseau de distribution au Kazakhstan.

¹¹ En 2008, Lukoil, TNK-BP et Gazprom ont signé un certain nombre de contrats d'exploration avec PDVSA dans la zone de l'Orénoque. « Russian firms sign

Venezuelan upstream deals ».- *FSU Energy, Argus Petroleum*, vol. XIII, n° 37, 19 septembre 2008.

¹² Accord de LUKOIL.

¹³ Un des arguments souvent avancés concernant le manque d'efficacité des Compagnies Pétrolières Nationales est l'absence de concurrence, ces compagnies étant la plupart du temps en monopole sur leur secteur. P. Stevens, 2008, op. cit., p. 20.

¹⁴ En 2004, 80 % des revenus de Lukoil sont générés à l'étranger essentiellement du fait de sa production pétrolière issue de la CEI et du Moyen orient ainsi que de sa présence dans le raffinage et la distribution en Europe centrale et de l'Ouest et aux Etats-Unis. OCDE, 2008, op. cit., p. 29.

¹⁵ La production de gaz naturel est assurée à 83,8 % par Gazprom, 8,8 % par les compagnies pétrolières russes et 7,4 % par les indépendants.

¹⁶ Même si les pouvoirs régionaux sont toujours présents dans les commissions d'attribution de ces licences, ils n'ont plus qu'un rôle consultatif.

¹⁷ C'est sous ce principe qu'a pu être attribué à Gazprom la licence de développement du gisement de gaz naturel Chayandinkoye qualifié de gisement stratégique. Les réserves de ce gisement situé en Sibérie orientale (Sakha-Yakutie) sont évaluées à 1,26 trilliards de m³. « Gazprom given licence to drill ». - *FSU Energy, Petroleum Argus*, vol. XIII, 15, 18 avril 2008.

¹⁸ Il est en effet extrêmement rare de voir de tels accords signés sans qu'une compagnie du pays hôte soit partie prenante du consortium. Par ailleurs, une des clauses importantes des PSA concernant la définition d'un plafond en matière de recouvrement des coûts était absente du PSA sur Sakhaline II ce qui a pu poser problème lors de la révision importante des coûts opérés par Shell (Krysiek, 2007 ; Wälde, 2008).

¹⁹ L'accord signé en 2007 entre Gazprom, Total et StatoilHydro pour le développement du gisement gazier de Shotkman ou en 2009 entre Total et Novatek le montrent.

²⁰ V. Poutine a, ainsi, invité Shell à participer au développement des futurs projets de Sakhaline. De la même manière, les compagnies pétrolières internationales pourraient être partie intégrante du développement de la province de Yamal.

²¹ L'accord signé entre Gazprom et BASF en 2009 témoigne d'une telle volonté. Portant sur l'ensemble de la chaîne gazière, il permet à Wintershall d'accéder aux gisements gaziers russes. En contrepartie, Gazprom pourra accroître ses parts dans certaines sociétés (Wingas) qui commercialisent et distribuent le gaz russe en Allemagne.

Bibliographie

Aoki (M.).-*Toward a Comparative Institutional Analysis*.- The MIT Press, Cambridge Massachusetts, Londres, Royaume Uni, 2001, 467p.

Aslund (A.).- « Russia 's Energy Policy: A Framing Comment ».- *Eurasian Geography and Economics*, Vol 47, n°3,2006, p; 321-328.

Belyi, A. (2009) 'Reciprocity as a factor of the energy investment regimes in the EU-Russia energy relations', *Journal of World Energy Law & Business*, Vol 2, n°2.

Black (B.), Kraakman (R.), Tarassova (A.).- "Russian Privatization and Corporate Governance : What Went Wrong ?".- *Stanford Law Review*, n ° 52, 2000, p. 1731-1808.

Boussena (S.), Locatelli (C.).- "Towards a more coherent oil policy in Russia?".- *Opec Review*, vol. XXIX, n°2, June, p. 85-105.

Correljé, A. & Van der Linde, C. (2006) 'Energy supply security and geopolitics: An European perspective' *Energy Policy*, 34.

- Dienes (L.).- "Observations on the Problematic potential of Russian Oil and Complexities of Siberia".- *Eurasian Geography and Economics*, Vol XXXV, n° 5, juillet-août 2004, p. 319-345.
- European Council (2006) *An External Policy to Serve Europe's Energy Interests*, Paper from Commission/SG/HR for the European Council S160/06.
- « Gazprom given licence to drill ».- *FSU Energy, Petroleum Argus*, Vol XIII, 15, 18 avril 2008.
- Haghighi, S. (2007) *Energy Security: The external Legal Relations of the European union with Major Oil- and Gas Supplying Countries* (Oxford and Portland, Oregon).
- Hanson (P.).- « Russian energy policy and the global crisis ».- *Energy Economist*, n° 336, octobre 2009, p. 5-7.
- Kryukov (V.), Moe (A.).- "Russia's Oil Industry: Risk Aversion in a Risk-Prone Environment".- *Eurasian Geography and Economics*, Vol 48, n°3, 2007 p. 341-357.
- Krysiak (T.).- *Agreements from Another Era: Production Sharing Agreements in Putin's Russia, 2000-2007*.- Oxford Institute for Energy Studies, WP 34 , novembre 2007, 28 p.
- LeBoeuf, Lamb, Greene & MacRae, L.L.P.- *Russian Law News : Subsoil Law Amendments : Two-key to One Key, and More*.- 25 janvier 2005. Récupéré le 21/03/2005 de : <http://www.russianlaws.com/subsoil3.html>.
- Linde van der (C.).- « Turning a Weakness into a Strength : A smart external energy policy for Europe ».- *Note de l'Ifri*, April 2008, 43 p.
- Locatelli, C., Rossiaud, S. (2010). *La politique pétrolière et gazière de la Russie : un cadre organisationnel et institutionnel en gestation pour l'accès aux ressources en hydrocarbures*. Grenoble : LEPII, mars, 6 p. (Note de travail ; 1/2010.)
- Locatelli (C.).- « Gazprom's export strategies under the institutional constraint of the Russian gas market ».- *Opec Energy Review*, 2008, XXXII (3), pp. 246-64.
- Locatelli C. (2007). Gazprom, ou l'inévitable fuite en avant. *Gaz d'aujourd'hui*, vol. 131, n° 1, p. 28-31.
- Locatelli (C.).- "Les enjeux de la réorganisation du secteur pétrolier russe : vers un nouveau modèle privé-public".- *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 38, 2006, n° 1, p. 131-150.
- Rossiaud, S., Locatelli, C. (2009). The obstacles in the way of stabilizing the russian oil model. *Post-Communist Economies*, vol. 21, n° 4, pp. 425-438
- « Russian firms sign Venezuelan upstream deals ».- *FSU Energy, Argus Petroleum*, Vol XIII, n° 37, 19 septembre 2008.
- « Russia : Duma passes law limiting foreign investment in strategic enterprises ».- *BOFIT Weekly*, 13. 28.03.2008
- Russian Federation: Strengthening the Policy Framework for Investment*.- OECD, 2008, 87 p.
- Rutledge (I.).- *The Sakhalin II PSA – A Production "Non Sharing" Agreement: Analysis of Revenue Distribution*.- SERIS, November 2004, 34 p.
- Stevens (P.).- « National oil companies and international oil companies in the Middle East: Under the shadow of government and the resource nationalism cycle ».- *Journal of World Energy Law & Business*, Vol. 1, n° 1, 2008, p. 5-29.
- Wälde (T.).- « Renegotiating acquired rights in the oil and gas industries: Industry and political cycles meet the rule of law ».- *Journal of World Energy Law & Business*, Vol 1, n° 1, 2008, p. 55-97.